



MAISON RÉNOVÉE

Les caractéristiques certifiées et associées de la marque NF Maison Rénovée au sens de l'article L115-27 et suivants du Code de la Consommation, sont les suivantes :

- l'organisation du Professionnel en charge de la rénovation (management général, management des processus opérationnels) ;
- la qualité du service aux clients (depuis la commercialisation jusqu'au terme de l'année de parfait achèvement) ;
- la qualité technique des maisons rénovées couvrant tout ou partie des thèmes suivants :
 1. la sécurité des occupants
 2. l'efficacité Energétique
 3. le confort
 4. la réduction des risques sanitaires
 5. la gestion de l'eau
 6. les matériaux et équipements
 7. la réduction des impacts du chantier

Certificat

RENOVERT

Certificat N° 26-10-MR0002-A
Admission du 03 mars 2010

Société **RENOVERT**
située Chemin du Pan Place Fernand Pouillon 26000 VALENCE

rénovant des maisons sous la marque commerciale :

RENOVERT

Agences : **VALENCE (26), SAINT PRIEST (69),
COURNON D'Auvergne (63)**

CEQUAMI atteste, après évaluation, que la société mentionnée ci-dessus respecte les exigences du Référentiel de la marque NF Maison Rénovée (NF 440).

AFNOR Certification, en vertu de la présente décision notifiée par CEQUAMI, accorde le droit d'usage de la marque NF Maison Rénovée à la société qui en est bénéficiaire, pour toute sa durée de validité.

La société est donc autorisée à utiliser la marque NF Maison Rénovée en application des Règles Générales de la marque NF et du Référentiel NF 440 en vigueur et à délivrer des attestations de conformité aux maisons rénovées qu'elle aura évaluées conformes.

Pour CEQUAMI

Patrick Nossent
Président



4 avenue du Recteur Poincaré
75016 Paris

*Sauf annulation, suspension ou modification, ce certificat est valable
jusqu'au 02 mars 2013*